



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA23 22006

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 juillet 2023, le règlement suivant :

RCA23 22006: Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

Ce règlement entre en vigueur le 18 juillet 2023 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 18 juillet 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire